



Parties communes : partage?

Par **Mamiehugnette**, le **18/01/2013** à **12:11**

Bonjour,

Certains points sur ma location me semble pas normales et peut être pas légales.

Que je vous explique ma situation:

Je suis locataire d'un appartement situe au dessus du magasin du propriétaire dans le cadre de la loi ANAH. nous avons des parties communes : le couloir commun a l'entrée privé du magasin et l'entrée de l'appartement ainsi que la cave.

La ou est le problème: c'est que l'électricité de ces parties communes sont reliées à mon compteur et donc a ma charge. Ça me semble pas très juste. Pourriez- vous m'éclairer ? Rien dans mon bail ne parle des parties communes.

Merci pour vos réponses

Par **Acte Immo**, le **19/01/2013** à **22:18**

Bjr,

Non cela n'est pas normal vous n'avez pas a payer l'électricité des parties ou tout du moins pas de cette manière la.

Indiquez cette injustice a votre bailleur,m

Si le bailleur ne peut pas installer un autre compteur juste pour les parties communes qu'il vous fasse une petite ristourne sur le loyer via un avenant écrit qui indique le deal.